

Bureau V226 (aile vicat 2^{ème} étage) – bve@enpc.fr



Table des matières

- INSCRIPTION ADMINISTRATIVE (2 pages)
- CERTIFICAT DE SCOLARITÉ ET CARTE ÉTUDIANTE
- LOGEMENT (2 pages)
- AIDE SPECIFIQUE ET BOURSE SUR CRITÈRE SOCIAUX
- VISA ET TITRE DE SÉJOUR
- ASSURANCE MALADIE

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

documents

1/ Remplir le dossier d'inscription en ligne

(contact en cas de problème : missionscolarite@enpc.fr pour une première inscription ou le bve@enpc.fr pour une réinscription)



2/ Fournir les documents demandés :

- L'attestation d'assurance **responsabilité civile**

L'assurance responsabilité civile est en général incluse dans votre assurance habitation ou votre contrat d'assurance complémentaire santé.

- L'attestation de **CVEC** (contribution vie étudiante et de campus) pour tous les étudiants inscrits en formation initiale. Coût pour **2025/2026 : 105€**

Ne sont pas assujettis à la CVEC (pas d'attestation à fournir) :

- *Elèves stagiaires inscrits en formation d'ingénieur (formation non diplômante)*
- *Fonctionnaires stagiaires (IPEF, AUE) exonérés de droits de scolarité*
- *Etudiants inscrits en mastère spécialisé dans le cadre de la formation continue*
- *Auditeurs libres*

Les documents non fournis au moment de l'inscription devront être déposés sur <https://scolarite.enpc.fr/>

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

paiement

3/ Régler ses droits de scolarité conformément à l'arrêté du 25 avril 2013 relatif au montant des droits de scolarité à l'Ecole nationale des ponts et chaussées et/ou la CMCI (si assujettis).

Des tarifs spécifiques peuvent être appliqués pour les élèves internationaux en double diplôme conformément aux accords de partenariat entre l'ENPC et les autres écoles.

Pour les MS, reportez vous à votre contrat ou convention signés.

Moyens de paiement possibles :

- par virement bancaire
- par paiement en ligne
- par carte bancaire, chèque libellé à l'ordre de "l'agent comptable de

l'ENPC » ou en espèces (300€ max) auprès de l'Agence comptable B414

Demande d'échéancier possible : agencecomptable.recouvrements@enpc.fr

**L'inscription administrative doit être finalisée au plus tard
15 jours après le début de la formation.**



CERTIFICAT DE SCOLARITÉ ET CARTE ÉTUDIANTE

Une fois votre inscription administrative complétée, vous pourrez :

1/ Téléchargez votre **certificat de scolarité** sur <https://scolarite.enpc.fr/>

2/ Obtenir votre **carte étudiante** au BVE ou auprès de votre inspectrice des études qui vous permettra :

- de déjeuner à la **cantine** ou à la cafétéria (rechargement possible en [ligne](#) ; nom du restaurant PST)
- accéder aux [locaux](#) et à l'intérieur de ceux-ci
- faire des [photocopies](#)
- de profiter de la [bibliothèque](#) de l'École

Pensez à télécharger la version numérique (à partir du mail d'ISIC).

En cas de perte, la réédition physique vous coûtera 27€





Maison des Mines et
des Ponts - Paris



Pour plus d'informations
sur les résidences →



Ou cliquez [ICI](#)

Un quota de places réservées aux élèves de l'ENPC sont **attribuées par le BVE pour l'année scolaire en cours uniquement** pour les étudiants ayant des cours aux Ponts (ne sont pas pris en compte les étudiants en PFE, stage long et année de césure). Priorité aux étudiants primo arrivants 1A et internationaux.

L'aide au logement

Renseignez-vous auprès de la [Caisse d'Allocations Familiales](#) (CAF) pour bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement (APL)

La caution par la garantie Visale

Si vous n'avez pas de garant, l'Etat a prévu un dispositif de caution par la garantie Visale.

Toutes les informations sont accessibles sur le site : <https://www.visale.fr>

Pour information : [Conditions d'éligibilité](#)

AIDE SPECIFIQUE ET BOURSE SUR CRITÈRE SOCIAUX

Rentrée 2025/2026 : nouvelle formule

Le conseil d'administration de l'École nationale des ponts et chaussées a voté le 25 juin 2025 une nouvelle formule de calcul pour l'aide spécifique et la bourse sur critères sociaux. Ce modèle est aligné sur le modèle du Crous, reconnu pour son équité et sa clarté.

Profils recevables

- Français ou de nationalité étrangère
- 1^{ère} année, 2^{ème} année, 3^{ème} année, étudiants en Masters



Les élèves en stage long ou en césure, même lorsqu'ils étaient boursiers l'année précédente, ne peuvent prétendre à ces bourses. Tout comme les stagiaires ; les étudiants en MS ; en mastère ; ceux pris en charge par un tiers payeur et les IEPEF.

La bourse est versée en deux termes : un acompte en novembre et le solde en février.

Retrouvez la présentation complète et les documents nécessaires pour compléter un dossier

[ICI](#)

Le dépôt de votre demande se fait directement et uniquement **en ligne** [ICI](#)

Votre dossier doit être déposé **avant le 07 septembre à 23h59**.

VISA ET TITRE DE SÉJOUR

Vous avez besoin d'aide pour votre visa, CAF, sécurité sociale, titre de séjour...?

Notre partenaire [Feel Français](#) va vous accompagner dans les démarches administratives liées à votre arrivée en France.

Visa de long séjour valant titre de séjour (VLS/TS) ou renouvellement du titre de séjour, rendez vous sur la [plateforme](#) en ligne.

Consultez la [vidéo de Campus France](#).

Votre visa devra être validé par voie électronique au plus tard dans les trois (3) mois qui suivent votre entrée.

Votre demande de renouvellement de titre de séjour doit impérativement être transmise **4 mois** avant l'expiration de votre titre de séjour.

Contact :

Centre de contact citoyen - DGEF - Étrangers en France

[En ligne](#)

Par téléphone : 0806 001 620 (appel gratuit depuis un poste fixe ou si le forfait mobile comprend les appels vers un téléphone fixe)

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Informations

Afin que vos coordonnées soient communiquées à Feel Français, vous devez impérativement envoyer un mail au BVE : bve@enpc



ASSURANCE MALADIE

La sécurité sociale est une assurance maladie obligatoire et gratuite, en tant qu'étudiant. La sécurité sociale prend en charge une partie de vos dépenses de santé (consultations, médicaments...). Plus d'infos [ICI](#) et pour les internationaux [ICI](#) ou [ICI](#).

L'assurance complémentaire santé : elle est facultative mais recommandée. Elle complète la sécurité sociale et prend en charge, à une hauteur variable selon l'assurance et le contrat choisi, les dépenses qui ne sont pas remboursées par la sécurité sociale. Cette assurance complémentaire est souvent appelée "mutuelle". Nous vous conseillons de prendre une mutuelle étudiante.

A titre indicatif, les mutuelles LMDE et HEYME offrent, en plus de leur rôle de caisse d'assurance maladie, une gamme de "complémentaires santé"

- [HEYME](#)
- [LMDE](#)

Pour une liste plus exhaustive et plus d'information sur les complémentaires santé
: <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/complementaire-sante-mutuelles-271>



ÉCOLE NATIONALE DES
PONTS
ET CHAUSSÉES



IP PARIS

Nous restons disponibles et à votre écoute